

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

A LA SALLE DU CONSEIL

LE 22 JUIN 1999

Adopté à la séance du Conseil le 26 août 1999

Présences : Monsieur Laurent Mc Cutcheon, président

Madame Liliane Besner
Me Michel Brisson
Me Louis Cormier
Me Monique Corbeil
Me Laurence Demers
Monsieur Joseph Gabay
Me Odette Laverdière
Madame Anne-Marie Lemieux
Me Gaétan Lemoyne

Me Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
Me Michèle Juteau, conseillère juridique

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 22 juin 1999	Page : 1
--	--------------------------------------	------------------------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et présente les points de l'ordre du jour.

Sur la proposition de Me Michel Brisson, appuyée par Madame Anne-Marie Lemieux, l'ordre du jour est adopté.

1.1 Information

Rémunération des membres

Ce sujet est à l'étude au Conseil exécutif. L'indemnité devrait être versée de façon journalière aux membres qui perdent des revenus lorsqu'ils siègent au Conseil ou aux comités d'enquête.

Réponse à la lettre de Me Joly

La lettre de Me Gilles Joly, régisseur à la Régie du logement, en date du 6 mai 1999, adressée à Monsieur Laurent McCutcheon, président, est déposée de même que la réponse de ce dernier en date du 20 mai 1999.

Les membres prennent connaissance de ces communications.

Il est fait état que la distribution des dépliants dans les salles d'attente des différents tribunaux inquiète autant les régisseurs que les membres du TAQ. Il est fait référence au texte de Me Patrick Glen que cite Me Gilles Joly dans sa lettre. Les membres conviennent que cette discussion sera reprise en après-midi dans le cadre des échanges portant sur les orientations du Conseil.

Il est souligné que le premier comité d'enquête a été tenu et que la cause est en délibéré.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 22 juin 1999	Page : 2
---	-------------------------------	-----------------

2. Adoption du procès-verbal de la portion de la séance du 29 avril 1999 tenue en public

Les membres reviennent sur le support qui peut être apporté au plaignant par le personnel du Conseil.

Le comité sur le processus de traitement des plaintes proposera les moyens permettant de soutenir les plaignants dans leurs démarches auprès du Conseil en leur fournissant l'aide adéquate et l'information pertinente.

Un des membres du comité souligne que le mémoire déposé à la dernière séance du Conseil constitue un moyen d'atteindre cet objectif en encadrant la présentation de la preuve à l'audience du comité d'enquête.

À la page 7, le début de la première phrase du troisième paragraphe doit se lire **Me Gaétan Lemoyne, président du Tribunal administratif du Québec souligne** et non il est souligné.

Sur la proposition de Me Gaétan Lemoyne, appuyée par Me Michel Brisson, le procès-verbal de la portion de la séance du 29 avril 1999 tenue en public est adopté tel que modifié.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion de la séance du 29 avril 1999 tenue à huis clos et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de Me Louis Cormier, appuyée par Me Monique Corbeil, le procès-verbal de la portion de la séance du 29 avril 1999 tenue à huis clos est adopté.

Trois (3) plaintes sont examinées.

Deux (2) plaintes sont rejetées car manifestement non fondées.

Une (1) plainte est reportée à la prochaine séance du Conseil, le 26 août 1999.

3. Clôture de la séance

La séance est levée à 11 h 05.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate